



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 16/09/2024 A 20 HEURES 30

**Nombre de conseillers**

**en exercice: 33**

**Présents : 24**

**Pouvoirs : 06**

**Votants : 30**

**Présents** Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

M Safi BOUKACEM donne pouvoir à M Daniel JULLIEN  
M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER  
Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Henri COQUARD  
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU  
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE  
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ

**Absents :**

Mme Chantal BERTHILLON  
Mme Sandrine ARNAUD  
Mme Anne LANSON- PEYRE DE FABREGUES

**Secrétaire :** Mme Béatrice DUMORTIER

**Délibérations :**

1. FONCIER – Validation de l'acquisition par l'EPORA du bien immobilier cadastré AD 203 et AD 468 sis 7, rue des Fontanières et engagement de la commune à son rachat

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour ; 1 abstention (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** l'acquisition par EPORA, dans le cadre d'une préemption, des parcelles AD 203 et AD 468, sises 7, rue des Fontanières, propriété du Centre National d'Instruction Cynophile, au prix de 679 350 € (650 000 € correspondant au prix de vente et 29 350 € correspondant au montant de la commission à la charge de l'acquéreur) ;

**S'engage** à racheter à EPORA le bien objet de la présente délibération dans les conditions prévues à la convention de veille et de stratégie foncière du 16 novembre 2021 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2. URBANISME – Demande d'agrément APL pour deux logements communaux situés 1, place de l'Eglise

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** le projet tel que présenté pour le conventionnement de deux logements locatifs communaux situés 1, place de l'Eglise ;

**Demande** aux services instructeurs de l'Etat, représentés par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, de prendre en compte le souhait de la commune de voir aboutir la procédure de conventionnement relative à ces logements.

3. SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'OGEC pour le tarif des repas – Deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2023-2024

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

*Mme Isabelle VIDAL est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote*

**Approuve** l'octroi d'une subvention de 26 264,99 € à l'OGEC pour les repas pris à la cantine par les élèves scolarisés à l'école Jean-Baptiste lors des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2023-2024 ;

**Dit que** cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget communal 2024.

4. SCOLAIRE - Convention USOL pour les temps d'activités éducatives – Subvention 2023-2024

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** le versement de la subvention 2023-2024 d'un montant de 3 649, 77 €.

**Dit que** les crédits seront inscrits au compte 6574.

5. RESSOURCES HUMAINES – Création de deux emplois vacataires pour l'aide aux devoirs et / ou la surveillance des temps périscolaires

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des vacataires dans les conditions susmentionnées.

**Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

6. RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des emplois non-permanents pour accroissements temporaires d'activité

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** la création des emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité telle que décrite ci-dessus.

**Dit que** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget primitif 2024 de la commune.

7. RESSOURCES-HUMAINES- Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Bénéficie** des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

**Approuve** les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

**Autorise** l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.

**Inscrit** les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

8. FINANCES – Partenariat entre la commune et la MJC pour le théâtre du Griffon - Approbation de la convention d'objectifs entre la commune et la MJC et attribution d'une subvention

Le Conseil municipal, **par 27 voix pour, 3 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention de mise à disposition du théâtre, et d'objectifs et de moyens entre la MJC de Vaugneray et la commune de Vaugneray telle que présentée en annexe ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

**Décide** d'accorder une subvention de 20 951, 80 € à la MJC de Vaugneray au titre du premier versement pour la saison culturelle 2024-2025.

**Fixe** les tarifs du coût horaire du technicien dans le cadre de la location de la salle à 36,00 € et du forfait journée à 288,00€.

**Dit que** ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2024.

9. FONCIER – Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle AC 627- Rue de la Déserte

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'installation d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 61 mètres sur la parcelle communale cadastrées AC 627 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes ci-annexée et tous les documents s'y rapportant.

10. ENVIRONNEMENT – Validation des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Donne** un avis défavorable à la cartographie des zones retenues à l'échelle du territoire communal telle qu'elle ressort à la situation du 2 mai 2024 ;

**Dit que** la cartographie définitive est celle figurant en annexe en date du 30 juillet 2024.

**Communications :**

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 21h58 Vu par Nous, Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 19/09/2024 à la porte de la Mairie.

